

Informers les salariés des TPE : on continue

Les récentes élections TPE de décembre 2012 ont montré combien il y avait dans ce secteur une grande demande d'information en matière de droit social.

Dans cet esprit, l'UNSA continue de mettre à disposition un numéro d'appel pour tous les salariés des entreprises de moins de 11 qui souhaitent obtenir de l'information.

09 69 36 69 00 (prix d'un appel local non surtaxé).

Prévenir les tragédies sur les lieux de travail :

l'UNSA rencontre la ministre du Commerce extérieur

L'UNSA a participé à la rencontre organisée par la ministre du Commerce extérieur, Nicole Bricq, le 23 mai dernier suite à l'effondrement de l'immeuble du Rana Plaza où se trouvait une usine textile au Bangladesh. Cet accident industriel est le plus meurtrier de l'histoire de ce pays.

L'UNSA a participé à la rencontre organisée par la ministre du Commerce extérieur, Nicole Bricq, le 23 mai dernier suite à l'effondrement de l'immeuble du Rana Plaza où se trouvait une usine textile au Bangladesh. Cet accident industriel est le plus meurtrier de l'histoire de ce pays. La ministre a convié les syndicats, des entreprises, des fédérations professionnelles et le MEDEF, ainsi que des ONG afin de formuler des propositions concrètes pour faire progresser le respect des plus hautes exigences sociales et environnementales dans le commerce international. Le député Dominique Potier était également présent au titre du Cercle de réflexion parlementaire sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE).

L'UNSA s'est félicitée de cette initiative ainsi que de la décision de la ministre de saisir le Point de contact national français, dont l'UNSA est membre, afin de clarifier les responsabilités des entreprises françaises potentiellement concernées.

Dans son intervention, l'UNSA a rappelé que la Confédération syndicale internationale (CSI) et la fédération syndicale internationale IndustriALL ont des mots très durs pour qualifier « l'audit social » auquel recourent les entreprises. Ainsi, la firme BSCI a récemment délivré des certificats de conformité à plusieurs fabriques basées dans l'immeuble sinistré du Rana Plaza. Par conséquent, persévérer dans le sens de la promotion de l'audit social d'entreprise n'est pas la solution au problème.

Pour l'UNSA, il faut soutenir la déclaration commune publiée par les partenaires tripartites à l'issue de la mission de Haut niveau que l'OIT a envoyée au Bangladesh début mai. Le premier point prévoit qu'un projet de réforme du droit du travail pour améliorer la protection, en droit et en pratique, des droits fondamentaux à la liberté syndicale et à la négociation collective ainsi que la santé et la sécurité au travail, sera soumis au Parlement au mois de juin. Il est en effet essentiel que les conventions fondamentales de l'OIT soient respectées partout dans le monde. D'ailleurs les participants à cette rencontre, travailleurs, employeurs et gouvernement se retrouveront à la Conférence annuelle de l'OIT qui débute le 5 juin à Genève, et pourront traiter de ce sujet plus particulièrement dans le cadre de la discussion des normes de l'OIT et de l'objectif stratégique du dialogue social. Il est d'autre part intéressant de noter l'engagement des grandes marques

internationales de l'habillement à mettre en œuvre l'Accord sur les incendies et la sécurité des bâtiments au Bangladesh.

L'UNSA partage la volonté de la ministre de recourir au système de préférences généralisées (SPG) dont dispose l'Union européenne (UE) pour sa politique commerciale. Ce SPG compte le régime spécial d'encouragement à la protection des droits des travailleurs. Il faudrait que l'UE soit plus exigeante sur le respect des conditions qui viennent en contrepartie de préférences commerciales. Rappelons que la politique commerciale est une compétence exclusive de l'UE.

D'autre part, il conviendrait sûrement de revoir le Programme d'action 2011-2014 en matière de RSE de l'UE. Il ne suffit plus d'inviter les entreprises à agir de manière responsable ; des mesures plus contraignantes s'imposent dans une série de domaines. Cette exigence vaut également pour le plan national en préparation visant à promouvoir la RSE.

L'UNSA invitée à donner son avis sur l'anticipation des mutations économiques

A la demande du Premier ministre, Jean-Pierre Aubert est chargé de faire un rapport sur l'anticipation des mutations économiques. Dans ce cadre, il a souhaité rencontrer une délégation de l'UNSA. Le rapporteur souhaite mettre en place les bonnes pratiques avec les bons acteurs et au bon endroit.

Il ne veut pas faire un énième rapport sur le sujet, mais répondre avec des outils opérationnels sur le terrain au problème des mutations économiques tout en sauvegardant au maximum l'emploi. Une partie de ses recommandations servira de base à la conférence sociale.

Nous avons donc abordé la question de l'emploi des seniors, des ruptures conventionnelles qui s'apparentent quelquefois à des licenciements déguisés, du rôle et de la mission de Pôle emploi et surtout des moyens à mettre en œuvre pour anticiper efficacement les mutations intervenant dans les entreprises.

Le niveau et les acteurs de l'intervention ont aussi fait l'objet d'un échange. Il est apparu que le dialogue territorial paraît incontournable pour traiter ces questions et que la Région devrait être le pilote des actions à mettre en place pour apporter les bonnes réponses.

Enfin la qualité du dialogue social, la formation des élus, notamment pour faire vivre l'ANI du 11 janvier sont indispensables pour anticiper les conséquences des changements intervenant dans les entreprises.

Avec Terra Nova, l'UNSA réfléchit sur le thème : le travail et la crise

La fondation de réflexion Terra Nova a travaillé sur des préconisations visant à construire des voies de progrès pour l'amélioration des conditions du travail. L'UNSA a participé à ces travaux qui ont abouti à l'élaboration de 23 propositions.

D'après une enquête européenne, la France se caractérise par une conception et une approche monarchiques du management qui laissent peu de place à l'expression et qui engendrent des conditions de travail dures et anormalement pénibles par rapport à nos voisins.

Les 23 propositions ont donc pour objectif d'améliorer le dialogue social afin d'améliorer la qualité de vie au travail, de recréer du lien social, de mieux anticiper les risques psychosociaux et enfin de redonner du sens au travail. Cela nécessite aussi une réorientation forte des politiques publiques et des stratégies de gouvernance.

Ces 23 propositions vont être à nouveau retravaillées pour être publiées à la rentrée.

Loi sécurisation de l'emploi : 13 juin, réunion d'information pour les élus UNSA

Le projet de loi relatif à la sécurisation de l'emploi va être adopté très prochainement par le parlement. De nouvelles prérogatives pour les CE et les CHSCT vont voir le jour.

Afin de répondre aux questions légitimes que les élus du CE et du CHSCT ne vont pas manquer de se poser, nous avons décidé d'organiser une demi-journée d'information, le 13 juin de 9h30 à 12h30, au siège de l'UNSA.

Inscriptions : http://bdd.unsa.info/inscriptions/2013_sec-emploi.php

L'égalité de traitement, un colloque UNSAVOCATS le 18 juin 2013

L'UNSA et UNSAVOCATS débattent autour de trois tables rondes composées d'avocats, d'universitaires, de syndicalistes sur les thèmes de l'égalité de traitement entre salariés dans les conventions collectives, de l'égalité homme femme et de l'égalité de traitement en matière de représentativité syndicale.

Le colloque aura lieu de 9 h 45 à 17 h 00, à la Bourse du Travail de Paris, Annexe Varlin, salle Eugène Hénaff (Rez de chaussée), 29, boulevard du Temple, 75003 PARIS
Métro : Oberkampf (Lignes 5 et 9)

Inscriptions : http://bdd.unsa.info/inscriptions/2013_unsavocats.php

« Le logement : besoins, urbanisme, construction, rénovation, financements, levier économique » le 4 juin

Inscription à la Neuvième matinée de l'économie de l'UNSA le 4 juin à Bagnolet ; «Le logement : besoins, urbanisme, construction, rénovation, qualification, financements, levier économique».

Table ronde avec la participation d'Etienne Crépon, directeur de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages du ministère du Logement et d'un représentant des employeurs du bâtiment.

Inscriptions auprès de Nicole Castel, nicole.castel@unsa.org